



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

CHS-CT DU 16 MARS 2017
DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

F.O.- DGFIP, à nouveau, condamne la poursuite des suppressions massives d'emplois, 30 000 en quinze ans, et de moyens de fonctionnement compromettant l'exercice normal des missions et conduisant pour certaines à leur abandon ou à leur externalisation.

Cette politique menée depuis de trop nombreuses années par le Ministère de l'Économie et des Finances dégrade les conditions de travail et aggrave le mal être des agents.

F.O.-DGFIP rappelle que l'employeur a l'obligation de mettre en œuvre une politique de prévention et aussi de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (art L 4121-1 du Code du Travail).

F.O.-DGFIP dénonce à nouveau les discours volontaristes des Ministres en matière de prévention des risques professionnels, discours qui ne remettent jamais en cause les suppressions d'emplois, et les politiques d'objectifs et de résultats.

Pour **F.O.- DGFIP**, il faut enfin sortir des simples déclarations d'intention et que soient pris de véritables engagements afin de rendre concrète l'amélioration tant attendue des conditions de vie au travail.

L'ordre du jour de ce CHS-CT porte notamment sur la présentation de la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2017.

Cette note fait référence au plan ministériel 2016-2019, plan dont notre Fédération **FO** a dénoncé l'impasse en ce qui concerne l'absence des indispensables mesures de prévention à même de supprimer les risques psychosociaux.

Force est de constater que les situations d'expositions aux Risques Psychosociaux ne cessent d'augmenter passant 778 000 à 814 000 sur la période 2014-2016, chiffres qui, malheureusement, démontrent que la prééminence des mesures de prévention de type organisationnel n'apporte pas de solutions adaptées susceptibles de faire baisser la souffrance au travail.

Nous dénonçons donc, à nouveau aujourd'hui, cette absence d'ambition et de réelle volonté pour endiguer un tel phénomène d'amplification du mal être des personnels.

Pire pour les agents qui subissent le train infernal des suppressions d'emplois et des restructurations à marche forcée, l'administration n'a désormais rien d'autre à proposer que des modes d'organisation du travail de type industriel qui ne pourront qu'engendrer davantage de lassitude et perte de sens.

Concernant l'ordre du jour de ce CHS-CT portant notamment sur son budget 2017, et dans le prolongement de notre intervention exprimée lors de la séance plénière du 9 février dernier, nous dénonçons à nouveau l'impact de 30 000 € de charges à payer de l'exercice 2016 qui vont amputer 20 % des crédits alloués pour cet exercice 2017.

Pour **F.O.- DGFIP**, ce dysfonctionnement que l'on nous explique imputable à l'application CHORUS PRO, la bien mal nommée, est aussi en lien avec le principe d'annualisation des crédits imposées aux CHS-CT, contrainte que notre organisation dénonce.

Cette anomalie intervient dans un contexte budgétaire déjà fort contraint, et elle va priver le CHS-CT du Finistère d'une bonne partie de ses crédits, ce qui est plus que regrettable.

Pour conclure, nous prenons acte, Madame la Présidente, des mesures prises à partir de cette réunion d'aujourd'hui, et qui permettront, nous l'espérons, de faciliter la mise en œuvre des Procès-Verbaux des séances plénières du CHS-CT du Finistère, dont la production, rappelons-le, est une obligation réglementaire, de même que leur transmission sous un délai de 30 jours.